

Zones d'accumulation d'accidents corporels

Définition

Une Zone d'Accumulation d'Accidents Corporels (ZAAC) est une section ou point (calcul sur 850m glissants) totalisant sur les 5 dernières années:

Niveau 3:

- au moins 10 accidents corporels ayant fait 10 victimes graves (tués ou blessés hospitalisés)

Niveau 2:

- au moins 7 accidents corporels ayant fait 7 victimes graves (tués ou blessés hospitalisés)

Niveau 1:

- au moins 4 accidents corporels ayant fait 4 victimes graves (tués ou blessés hospitalisés)

Pour la période 2004-2008, il a été recensé 64 **Zones d'Accumulations d'Accidents Corporels (ZAAC)** sur le réseau départemental.

On observe une stabilisation du nombre total (+3 ZAA, +1 dans chaque niveau).

Néanmoins, une seconde ZAAC de niveau 3 apparaît en 2008 (elle faisait partie des ZAAC de niveau 2 de 2007).

Le nombre de ZAAC de niveau 2 augmente également : 7 en 2008.

On dénombre sur ces zones:

- 489 accidents corporels (soit 17,0% du nombre total des accidents)
- 50 tués (soit 16,0% du nombre total des tués)
- 350 blessés hospitalisés (soit 19,3% du nombre total des blessés hospitalisés)
- 425 blessés non hospitalisés (soit 18,8% du nombre total des blessés non hospitalisés).

Zones d'accumulation d'accidents sur le réseau départemental

Le nombre de zones d'accumulation d'accidents corporels sur le réseau départemental se stabilise considérablement (61 fin 2007, 64 fin 2008 soit une hausse de 4,7%) mais le niveau de gravité augmente.

voir liste en annexe

